Nations Unies S/2016/220

# Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2016
Français
Original : anglais

## Lettre datée du 7 mars 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la lettre datée du 6 mars 2016 qui vous est adressée par le Représentant spécial de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes auprès de l'Organisation des Nations Unies, Najib Ghadbian (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

16-03726 (F) 100316 100316

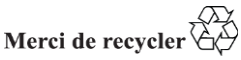

# Annexe à la lettre datée du 7 mars 2016 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de vous faire part de ma profonde préoccupation devant le fait que le régime syrien et ses alliés sont en train d'attaquer ouvertement la ville syrienne de Daraya, en violation flagrante de la trêve décidée par le Conseil de sécurité.

Depuis le déclenchement de la révolution, le régime déchaîne contre Daraya une violence inouïe touchant tous les militants politiques pacifiques, dont Ghiyath Matar et nombre d'autres manifestants.

Le régime est rapidement passé à l'utilisation d'une force militaire extrême contre une révolution pacifique. Il a fait pleuvoir sur la ville de grandes quantités de barils explosifs, de missiles sol-sol, de bombes et d'obus. Il a aussi usé aveuglément d'autres moyens de destruction et de meurtre de masse, notamment un siège interminable et des populations déplacées et affamées. Le régime fait tout cela parce que cette ville occupe un emplacement important à proximité de son infrastructure militaire et sécuritaire.

Dès que le peuple syrien a pris les armes pour se défendre contre les massacres aveugles et les destructions de masse, les habitants de Daraya ont formé leurs propres unités. Ils n'ont permis à aucun individu ou groupe extérieur à la ville de rejoindre leurs unités modérées. Il s'agit peut-être là d'une des raisons pour lesquelles ils ont pu tenir si longtemps, face à un régime qui s'employait à briser leurs rangs et à les défaire, usant de la violence et du crime dans le but de les briser, de les déplacer et d'occuper leur terre. Les opérations militaires de l'armée de l'air russe ont exacerbé les souffrances de la population de Daraya. Ces bombardements intensifs ont incendié ou détruit une bonne part de ce qui restait de la ville et l'ont coupée de la ville voisine de Mu'addamiyah en prélude à un assaut sur plusieurs axes. Or, le régime n'a pas réussi sa percée et ses stratagèmes ont été vains.

Pour toutes ces raisons, le régime et les forces militaires qui le soutiennent ont clairement indiqué que Daraya serait exclue du champ de la trêve qui est entrée en vigueur le 27 février 2016 à midi et que les opérations militaires contre la ville se poursuivraient jusqu'à ce qu'elles soient prises et que le reste de ses habitants soit tué ou chassé. Tout ceci se fait sous le prétexte fallacieux que des combattants de Daech et du Front al-Nusrah se trouveraient dans la ville.

La Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes assurent au Conseil de sécurité qu'il n'y a aucun combattant de Daech ou du Front al-Nusrah à Daraya et qu'il n'y a en fait aucun combattant extérieur à la ville. Le bombardement continu de la ville constitue une violation de la trêve convenue d'un commun accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie, trêve que les unités combattantes ont accepté de respecter. En bombardant la ville et en tentant de la prendre d'assaut, le régime a violé la trêve et, en particulier, la disposition qui interdit à toutes les parties d'essayer d'avancer vers de nouvelles positions ou d'améliorer leur situation militaire aux dépens des autres parties.

La Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes demande instamment au Conseil de sécurité d'adopter une déclaration qui serait annexée à la résolution 2268 (2016) du Conseil et indiquerait clairement que toute tentative du régime consistant à avancer sur Daraya, ou à bombarder la ville par les airs ou par tout autre moyen, sera considérée comme une violation de la trêve et fera l'objet des mesures les plus fermes.

Le Représentant de la Coalition
nationale des forces de la révolution
et de l'opposition syriennes
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Najib **Ghadbian**